
| | |
|-------------------|---|
| Titre du poste : | Manœuvre – Surveillant(e) de site |
| Lieu de travail : | Parc municipal de la Rivière Émeraude |
| Date de début : | Printemps 2023 |
| Type d'emploi : | Employé salarié saisonnier (été) à temps partiel |

La Ville de Percé est à la recherche d'une personne pour occuper un poste de surveillant(e) de site, à temps partiel, pour le parc municipal de la Rivière Émeraude. Cette personne devra pouvoir exécuter les tâches suivantes :

Principales tâches et responsabilités :

- Effectuer des rondes de surveillance préventive et souligner les anomalies des lieux;
- Veiller à l'application et au bon fonctionnement des procédures mises en place;
- Contrôler les accès sur les lieux selon les demandes et les besoins du responsable du site;
- Assurer le contact avec les autorités et les services d'urgence;
- Rédiger des rapports journaliers ou les rapports d'incidents lorsque nécessaire;
- Accomplir toute autre tâche connexe selon les besoins de l'équipe.

Profil recherché :

- Aptitudes pour le travail avec le public;
- Être capable d'intervenir rapidement (verbalement et physiquement) en situation d'urgence;
- Capacité à respecter et faire respecter les règles;
- Posséder un bon jugement et faire preuve d'autonomie;
- Bonne condition physique / capacité à rester debout pendant de longues périodes;
- Être ponctuel, courtois, professionnel et intègre;
- Volonté à travailler selon des horaires flexibles, y compris les week-ends et/ou les jours fériés;
- Détenir une formation de premiers soins valide (un atout).

Conditions salariales et de travail : Selon la convention collective en vigueur.

Veillez faire parvenir votre candidature avant le **lundi 1^{er} mai 2023, à 16 h 30**, à l'attention du directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire, au 137, route 132 Ouest, C.P. 99, Percé, G0C 2L0, ou par télécopie au (418) 782-5487 ou par courriel à direction@ville.perce.qc.ca.

Note : Seuls les candidats possédant le profil recherché seront considérés. La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Fait à Percé, ce 14 avril 2023.